ssp vpod

Journal du Syndicat suisse des services publics

Nº 1 . 107e année . 23 janvier 2026

Éric Roset

services PUBLICS

Face aux attaques : résistance !

Les politiques d'austérité continuent à se déployer dans les cantons et au niveau fédéral. Dans le même temps, des projets de déréglementation brutale de la durée du travail sont en préparation au Parlement. **EN PAGE 11**

JAA - CH 8036 Zurich
LA POSTE

Grossesse au travail

5 INTERVIEW – Les dispositions légales de protection de la travailleuse enceinte sont trop peu appliquées. Il en résulte une mise en danger des femmes et de leurs futur-e-s enfants. Point de situation avec Isabelle Probst.

Soins à domicile

6-7 ENJEUX – Échange avec deux anciennes professionnelles des soins à domicile pour mieux saisir les difficultés rencontrées par le personnel, comprendre les besoins des patient-e-s ainsi que le rôle joué par les assureurs dans ce secteur.

Grandes fortunes

9 CONTRE-FEUX – La concentration des richesses s'est fortement accélérée ces dernières années. Focus sur les ultra-riches de Suisse et leurs fortunes exorbitantes qui renforcent leur pouvoir de décision social et politique.

L'image d'Éric Roset
3 janvier 2026. À Genève, comme dans plusieurs villes dans le monde, un rassemblement est organisé dans l'urgence contre l'intervention militaire étatsunienne au Venezuela

Les suites de cette intervention impérialiste contraire au droit international, lors de laquelle le président Nicolás Maduro et son épouse Cilia Flores ont été capturé-e-s, demeurent encore incertaines *(voir en page 12)*.

Éditorial

Temps difficiles

ALEXANDRE MARTINS
RÉDACTEUR

VORACITÉ PATRONALE

Le 8 janvier dernier, Caritas publiait un communiqué de presse pour mettre en garde sur la pression qui ne cesse d'augmenter sur les plus pauvres et qui va se poursuivre en 2026 [1]. Selon la statistique, le seuil de pauvreté se situe à 2315 francs par mois pour une personne seule et à 4051 francs pour une famille de deux parents et deux enfants. En 2023, 708 000 personnes sont touchées par la pauvreté (on compte parmi elles 100 000 enfants), soit 8,1% de la population. En 2014, le taux de pauvreté se montait à 6,7% de la population, ce qui représentait 530 000 individus: le nombre de personnes touchées par la pauvreté a donc augmenté de 33% de 2014 à 2023 (pendant la même période, la population progressait de 8,8%). Parmi les actifs-ves occupé-e-s, le taux de pauvreté se monte à 4,4% (336 000 personnes).

Peter Lack, le directeur de Caritas, considère que se limiter au taux de pauvreté «ne reflète pas la réalité [2]» et amène à sous-estimer le nombre de personnes concernées. Le taux de personnes menacées de pauvreté, qui se monte à 16,1% de la population (une personne sur six et un enfant sur cinq), rend mieux compte de l'ampleur du problème. Parmi les personnes actives, 8,3% sont menacées de pauvreté.

Contrairement à certaines explications faisant reposer le risque de pauvreté sur les épaules des personnes concernées au travers de la mise en avant de facteurs de pauvreté apparemment individuels (familles monoparentales, faible niveau de formation, etc.), ou à d'autres tendant à mettre l'accent sur un supposé «décrochage» des bas revenus par rapport auxdites «classes moyennes», l'augmentation de la pauvreté en Suisse doit se comprendre comme une conséquence de l'accroissement de la domination de classe qui voit les ultra-riches capter une part toujours croissante de la richesse produite par les travailleurs-euses *(voir en page 9)*.

Les statistiques sur l'évolution des salaires réels ces cinq dernières années publiées par l'Union syndicale suisse en fin d'année 2025 montrent une situation inédite, à savoir un recul des salaires réels entre 2020 et 2025. Ils se situent à peu de chose près au même niveau que dix ans auparavant alors que la productivité a progressé de 1% par an. Comme le constate la faîtière, l'origine de cette situation est à trouver dans la redistribution au profit des actionnaires et des hauts revenus. S'ajoutant à l'explosion des dividendes (64 milliards de francs distribués aux actionnaires en 2024 pour les seules entreprises cotées en bourse), l'écart salarial s'est à nouveau creusé puisque les salaires du 1% supérieur ont fortement progressé de 2016 à 2024 alors que ceux des salarié-e-s sans fonction d'encadrement ont baissé pendant la même période [3]. Du côté des retraites, les rentes LPP ont perdu 10% en termes réels en dix ans. Sans oublier que les primes maladie ont explosé ces dernières années, étranglant les ménages et les poussant à renoncer aux soins.

L'augmentation de la pauvreté n'est ainsi rien d'autre qu'une conséquence du durcissement de la voracité patronale à l'égard de l'ensemble des travailleurs-euses. Cette guerre sociale est menée sans trêve par les relais politiques des possédant-e-s et se traduit par les baisses d'impôts couplées aux mesures d'austérité (qui s'attaquent prioritairement aux salarié-e-s de la fonction publique et aux plus défavorisé-e-s), par le démontage des salaires minimaux cantonaux qui précariserait les plus bas salaires, ou encore par les attaques aux limitations de la durée du travail *(voir en page 11)*.

Les exemples pourraient être alignés sans fin et démontrent la nécessité de prendre la mesure de ces temps difficiles et de construire les moyens de s'opposer aux attaques patronales. ■

[1] Sept raisons pour lesquelles 2026 sera une année difficile pour les plus pauvres, communiqué de presse de Caritas, 8 janvier 2026.
[2] *Le Temps*, 19 janvier 2026.
[3] https://www.uss.ch/themes/travail/detail/stagnation-des-salaires-reels-une-politique-patronale-menee-sur-le-dos-des-personnes-qui-travaillent

VAUD . Bilan de la campagne syndicale contre le budget d'austérité 2026 qui s'est terminée par son acceptation le 17 décembre: de petits gains budgétaires, une importante victoire politique et des avancées syndicales majeures.

Des avancées pour demain

RAPHAËL RAMUZ . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Cette lutte a commencé par une manifestation réunissant plus de 15 000 personnes le 2 octobre (quatre autres suivront, atteignant jusqu'à 28 000 participant-e-s) et s'est concrétisée par de nombreux jours de grève (jusqu'à 13 pour certains lieux de travail) et d'actions. Si les améliorations obtenues sont loin d'être négligeables, ce budget n'en reste pas moins profondément austéritaire. En revanche, le recul du Conseil d'État doit être considéré comme une victoire politique importante. De même, l'extension de la mobilisation à de nouveaux secteurs et l'accroissement de l'auto-organisation des collectifs sur les lieux de travail, qui a permis des grèves reconductibles, sont des acquis majeurs de cette lutte.

Du point de vue des gains concrets, on trouve d'abord l'annulation des trois quarts des coupes dans la santé parapublique annoncées avant le dépôt du budget et retirées à la suite de la mobilisation populaire. Ensuite, les mesures d'austérité retirées par le Parlement, parmi lesquelles on notera la réduction de moitié des coupes dans les EMS, la suppression de celles dans le secteur de l'enfance pour 2027 et le maintien du financement des rattrapages salariaux dans le secteur social. Enfin, les reculs les plus médiatisés que sont le retrait par le Conseil d'État des décrets sur la «contribution de crise» et les décharges de fin de carrière.

UNE VICTOIRE POLITIQUE SUR LE CONSEIL D'ÉTAT. Le retrait des deux décrets ne représente pas un gain énorme sur le plan comptable (25 millions), mais une victoire importante pour la mobilisation. En retirant ses deux décrets au milieu du débat parlementaire, le gouvernement n'a pas assumé ses choix tactiques et a reculé face à la mobilisation.

Le Conseil d'État voulait en effet restreindre le périmètre et la temporalité des «négociations» avec les syndicats. Ainsi, les deux séances des 17 et 23 septembre étaient faites pour présenter uniquement les mesures salariales du budget (environ 30 millions sur les 305 millions de coupes) avant de publier le budget le 24 septembre et de le transmettre à la Commission des finances du Parlement.

L'option du Conseil d'État était donc de se délester de la responsabilité du budget et de décourager ainsi un mouvement de contestation devenu, selon lui, sans interlocuteur. De fait, le Conseil d'État a tenu cette position pendant presque deux mois, jusqu'au vendredi 12 décembre, refusant systématiquement toute ouverture. Mal lui en a pris puisque cela n'a fait qu'attiser le feu des mobilisations et les a étendues, dès l'ouverture des débats parlementaires, à une pression mise également sur le Grand Conseil.

À la fin de la première lecture du budget, le 10 décembre, le Conseil d'État pouvait parfaitement, arithmétiquement, faire passer son budget en force avec la droite. Il a préféré, dans la confusion, retirer ses deux décrets salariaux le vendredi 12 décembre, dans un simulacre de «compromis» qui n'était validé par personne, mais visait à montrer sa prétendue volonté d'«équilibre».

En cela, il a prouvé que son argumentation pour refuser les négociations était mensongère et a donné raison à la mobilisation, qui affirmait que le Conseil d'État pouvait encore agir et a fait bouger les lignes.

UNE CAMPAGNE SYNDICALE EXEMPLAIRE. La mobilisation a été historique en termes de jours de grève, de nombre de grévistes, de secteurs mobilisés et de taille des manifestations. Dans les secteurs habituellement mobilisés, il y a eu plus de participation tandis que d'autres secteurs ont vu se développer pour la première fois des collectifs de salarié-e-s mobilisé-e-s.

Cela n'a été possible que parce que de nombreux collectifs de salarié-e-s avaient connu les mobilisations précédentes, notamment celles pour l'indexation en 2022-2023, déjà marquée par plusieurs jours de grève. D'autres facteurs ont contribué à l'ampleur de la mobilisation, qui a surtout permis de passer un cap important en termes d'organisation des salarié-e-s *(voir encadré)*.

CE N'EST QU'UN DÉBUT. Cette campagne n'était en fait que le prologue de ce qui nous attend ces prochaines années avec le projet du Conseil d'État de poursuite des baisses fiscales et d'équilibre des finances. Ce projet implique à terme (2030) près d'un milliard de coupes (sur un budget de 13 milliards). Dans ce cadre, le syndicalisme dans les services publics pose immédiatement des enjeux qui dépassent la seule question des rapports de travail, ceux de la base matérielle des services publics, donc de la fiscalité. Il va falloir obliger le Conseil d'État à se la poser également. ■

Sur le vif

UNE LUTTE ET DES ACQUIS PRÉCIEUX

L'objet de la lutte a en lui-même facilité l'extension de la mobilisation puisqu'il ne s'agissait pas seulement des salaires des employé-e-s des services publics mais des coupes budgétaires en général, touchant tous les secteurs. Ainsi, les problèmes vécus par les salarié-e-s dans leurs services et les revendications syndicales sectorielles ont pu être mis en commun dans le refus d'un budget d'austérité et une dynamique de solidarité.

Le paradoxe d'un canton sans dettes qui coupe dans les budgets pour des raisons de frein à l'endettement tout en continuant à baisser les impôts a également contribué à mobiliser non seulement les employé-e-s des services publics mais également les usagères-ers.

Sur ce terreau favorable, le maintien de l'unité entre les trois syndicats des services publics (FSF, SUD et SSP) a empêché le Conseil d'État d'exploiter des désaccords et permis de mobiliser plus activement certains secteurs puisque tous les syndicats ont mobilisé pour la grève.

Plus encore que l'augmentation quantitative des mobilisé-e-s, ce qui représente le mieux l'avancée dans l'organisation syndicale est la décision de mener des grèves reconductibles et la manière dont elle a été prise. Alors que les syndicats n'avaient jamais réussi à se mettre d'accord pour appeler à la grève reconductible jusqu'ici, la situation de blocage a, de fait, remis à l'ordre du jour ce mode de lutte, option que le SSP défendait. Afin de surmonter certaines réticences, nous avons proposé de sonder directement les lieux de travail mobilisés pour savoir qui s'engageait à une grève reconductible. Cela a permis de mesurer la détermination des collectifs de salarié-e-s et de leur faire prendre conscience que c'est d'elles-eux que dépend la lutte, stimulant ainsi leur auto-organisation. Si l'on ne devait retenir qu'un acquis de cette lutte, ce serait celui-ci. ■

Contexte

LA FIN DU «COMPROMIS DYNAMIQUE»

Pendant plus de quinze ans, le mode de gouvernement du canton de Vaud s'est articulé autour du «compromis dynamique». Celui-ci était, pour le dire rapidement, basé sur un souci constant de baisses fiscales que l'on faisait passer en échange de politiques redistributives. Le tout était géré par les conseillers d'État P. Broulis à droite et P.-Y. Maillard à gauche, chacun d'eux se chargeant de gérer sa base parlementaire et sociale et de parfaire l'hégémonie du «compromis dynamique». Institutionnellement, il s'appuyait sur un prétendu équilibre entre un Conseil d'État à majorité de gauche et un Grand Conseil à majorité de droite[1].

Plusieurs facteurs ont conduit à l'épuisement de ce mode de gouvernement.

Sa base matérielle s'est effritée, montrant sa contradiction fondamentale. Le couple baisses fiscales – politiques redistributives n'est en effet possible que lorsque le dynamisme économique (la croissance de la valeur créée) compense en chiffres absolus la baisse des taux d'imposition et permet de continuer à redistribuer un peu. Après plus de dix-huit ans d'excédents, la source s'est tarie car on ne peut pas indéfiniment baisser les impôts (on évalue à environ 1,3 milliard les baisses d'impôts depuis 2012). Le retour du refoulé a pris la forme d'un déséquilibre dans les comptes 2024, qui a déclenché la loi sur l'assainissement financier, puis le projet de budget 2026.

Les changements institutionnels ont également pesé. D'une part, les départs de P.-Y. Maillard en 2019 et de P. Broulis en 2022 ont distendu les rapports entre l'exécutif et ses bases parlementaires et sociales (de gauche et de droite). D'autre part, la perte du 3e siège du PS au gouvernement en 2022 a changé l'équilibre et donné à la droite la majorité au Conseil d'État et au Grand Conseil. Ces deux éléments ont laissé une gauche institutionnelle sans projet et orpheline de son rôle de partenaire junior et ont radicalisé une partie de la droite. Dans ce cadre, sans base matérielle et sans élaboration politique, plus de «compromis dynamique», mais l'affirmation nue de la priorité auparavant masquée: les baisses fiscales comme seul projet de gouvernement (comme l'illustre le programme de législature 2022-2027) qui conduit à une attaque frontale contre les services publics, seule variable d'ajustement budgétaire. ■

[1] Le SSP a toujours été critique de ce mode de gouvernement en s'opposant notamment aux baisses fiscales et en soulignant les manques, déjà criants, de financement des services publics sous les gouvernements du «compromis dynamique».

GENÈVE COUPES DANS LA FORMATION HES-SO

SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM!

Le Conseil d'État genevois veut couper 2 millions de francs par an dans le financement de la HES-SO alors qu'il vient d'augmenter les taxes pour les étudiant-e-s. Signez le référendum encarté dans ce numéro pour empêcher que les étudiant-e-s paient une politique d'austérité inventée de toutes pièces par la droite!

La HES-SO forme les employé-e-s du service public de demain, que ce soit dans la santé, dans le social, dans l'administration ou dans les jardins. Alors que la droite nous rebat sans cesse les oreilles avec l'importance d'une «main-d'œuvre qualifiée», terme déshumanisant qui cache le fait que tout-e travailleur-euse a des compétences particulières, couper 2 millions dans la formation revient à se tirer une balle dans le pied. Les hautes écoles ne sont pas des entreprises à rentabiliser mais des lieux où l'on forme l'avenir. Et dans l'avenir, on investit, on n'économise pas.

À la rentrée, les étudiant-e-s de la HES-SO ont subi une hausse massive de leurs taxes d'études: +40% pour les étudiant-e-s suisses et +110% pour les étudiant-e-s non suisses. Pour faire passer la pilule de cette augmentation, la conseillère d'État Anne Hiltpold avait promis que les recettes seraient investies dans des mesures de soutien aux étudiant-e-s. Que du vent.

Les demandes auprès des offres de soutien social et de santé de la HES-SO augmentent constamment, témoignant de la précarisation des étudiant-e-s. Elles-ils sont également les cibles d'une attaque contre le salaire minimum qui impliquerait une réduction de 25% du salaire minimum pour les jobs d'été. Un sujet sur lequel la population genevoise s'exprimera le 8 mars 2026.

Lors du renouvellement du contrat de prestations entre l'État et la HES-SO Genève, le Conseil d'État et la majorité du Grand Conseil (UDC-PLR-LC-LJS) ont imposé un amendement coupant 2 millions de francs par an dans le financement de la HES-SO. En agissant ainsi, le Conseil d'État rompt le dialogue avec une institution de formation publique et piétine le principe même des contrats de prestations.

Cette décision a été prise sans consultation ni information au préalable des syndicats. Le Conseil d'État semble considérer que le partenariat social est là pour faire joli alors que, par-derrière, il s'affaire à rendre la vie d'une partie de la population bien moche.

L'austérité n'est pas une donnée factuelle que nous devons accepter sans rien dire: c'est une stratégie consciente de la droite visant à affaiblir le service public. Elle a réduit les impôts des plus riches et des grandes entreprises pendant des années, ce qui a logiquement fait baisser les recettes fiscales, puis elle cherche maintenant à faire des économies sur le dos de la population.

Partout où la droite est au pouvoir, les attaques contre la formation et la recherche se multiplient: au Parlement fédéral aussi, la majorité de droite cherche à couper drastiquement dans le budget de la formation pour 2027. Dès aujourd'hui, ne laissons passer aucune attaque! ■

MATHILDE MOTTET . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION GENÈVE

JURA INITIATIVE SUR LE SALAIRE MINIMUM

POUR VIVRE, PAS POUR SURVIVRE

Si le canton du Jura connaît l'existence d'un salaire minimum depuis 2018 (fixé à 21,40 francs de l'heure depuis 2024), la loi en vigueur a montré ses limites. En effet, hormis son montant trop bas, le salaire minimum ne s'impose pas lorsqu'une Convention collective de travail (CCT) ou un Contrat-type de travail (CTT) existe et prévoit un salaire plus bas. Cela contraint les travailleurs-euses concerné-e-s à recourir à l'aide sociale, ce qui est inacceptable.

Une large alliance politique et syndicale, dont fait partie le SSP – Région Jura, vient de lancer une initiative cantonale «Salaire minimum cantonal jurassien: pour vivre, pas pour survivre» dont le but est d'augmenter le montant du salaire minimum à 23 francs de l'heure (avec indexation annuelle à l'indice mixte de l'AVS), de prévoir des contrôles de son application, mais aussi et surtout de le faire primer sur un salaire inférieur qui serait contenu dans une CCT ou un CTT. Il s'agit donc de l'exact contre-pied des débats qui se déroulent à l'heure actuelle au niveau fédéral autour de la motion Ettlin dont l'acceptation permettrait de faire primer les salaires des CCT de force obligatoire sur les salaires minimaux cantonaux.

Le lancement de cette initiative montre clairement que la situation voulue par les promoteurs-trices de ladite motion Ettlin maintient les travailleurs-euses dans la précarité. Il s'agit au contraire de faire reconnaître le droit de vivre de son travail, ce qui implique de le rémunérer correctement.

Pour le SSP – Région Jura, au travers de cette initiative, il apparaît plus que jamais nécessaire de réaffirmer l'importance de la défense du service public, en particulier dans le secteur de la santé. Ce dernier demeure, rappelons-le, dans l'attente de la mise en œuvre effective de l'initiative populaire visant au renforcement des soins infirmiers, plus de quatre ans après son acceptation par le peuple à 61% des voix.

Dans le service public, le domaine de la santé est devenu un enjeu central et constamment sous pression, notamment sur le plan financier. La hausse continue des dépenses de santé et surtout leur financement inégalitaire alimentent un débat récurrent sur ses causes, qu'il s'agisse du prix des médicaments, des honoraires des spécialistes, du coût des analyses médicales ou encore – argument fréquemment mis en avant – du vieillissement de la population.

Or, dans ce contexte, le vieillissement démographique tend de plus en plus à être appréhendé sous l'angle d'un marché rentable. Qui dit rentabilité dit nécessairement logique de croissance, et cette dernière s'accompagne trop souvent de politiques de compression des coûts. Soit faire toujours plus avec toujours moins! Les premières et premiers à en pâtir sont, sans surprise, les travailleuses et travailleurs du secteur des soins, en particulier dans les institutions pour personnes âgées, même si ces dernières en subissent indirectement, aussi, les conséquences.

Il convient ici de préciser que notre propos ne vise pas les institutions publiques ou parapubliques conventionnées, mais bien les structures privées dans lesquelles les CCT ou les CTT font encore défaut. Dans ces établissements, l'absence de CCT prive le personnel d'un instrument essentiel de protection contre le dumping salarial et fragilise durablement les conditions de travail dans un secteur déjà fortement sous pression. Cette situation est inacceptable et rend l'existence d'un véritable salaire minimum cantonal indispensable. Signez l'initiative cantonale sur: https://salaire-minimum-jura.ch/ ■

SSP . RÉGION JURA

NEUCHÂTEL SECTEUR DE L'ÉNERGIE

CCT VITEOS ET VADEC RENOUVELÉES

Issues d'un service public privatisé et devenues des sociétés anonymes, les entreprises Viteos SA et Vadec SA ont toujours pour actionnaires des collectivités publiques (communes). Viteos gère l'approvisionnement en eau, électricité, gaz et chauffage à distance dans le canton de Neuchâtel, alors que Vadec est spécialisée dans la collecte, la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets dans l'Arc jurassien. Depuis leur privatisation, ces deux entités étaient signataires d'une Convention collective de travail (CCT) commune conclue avec Unia et le SSP.

Le 1er janvier 2026 marque un changement puisque ce seront maintenant deux CCT séparées qui régleront les conditions de travail des salarié-e-s de ces deux entreprises aux dimensions bien différentes. Viteos emploie pratiquement 500 personnes, alors qu'elles sont moins de 100 chez Vadec. La CCT avec Viteos a été négociée par Unia et le SSP, alors que la CCT avec Vadec a été conclue avec le SSP uniquement.

Les négociations se sont déroulées dans les deux entreprises dans le courant de l'année 2025 et se sont donc toutes deux conclues par des avancées pour les travailleurs-euses. Ainsi, chez Viteos, la revendication principale des salarié-e-s, qui était d'ancrer l'indexation automatique des salaires à l'indice des prix à la consommation (supprimée lors du renouvellement précédent en 2020), a été satisfaite. Les bandes salariales ont été revalorisées et la participation de l'entreprise à la prime maladie a été augmentée (de 50 francs à 70 francs par mois). Dernier point à relever: des articles protégeant le droit à la déconnexion ont été introduits.

Quant à la CCT avec Vadec, elle prévoit depuis le 1er janvier une rente-pont AVS entièrement financée par l'entreprise versée de 64 à 65 ans (une telle rente-pont était déjà en vigueur chez Viteos), ce qui répond à une demande déjà ancienne des travailleurs-euses. Le système salarial garantissant l'indexation des salaires a pu être conservé et diverses indemnités ont été revalorisées. Autre mesure importante: l'intégration d'une durée quotidienne payée correspondant au temps d'habillage.

À la suite de ces quelques améliorations, les travailleurs-euses syndiqué-e-s de deux entreprises ont validé ces renouvellements prévoyant, par ailleurs, une durée de validité jusqu'en 2030. ■

SABRINA RINALDO . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION NEUCHÂTEL
ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR ET SYNDICALISTE SSP

FRIBOURG RÉFÉRENDUM LAFE/PAFE

11 756 SIGNATURES CONTRE L'AUSTÉRITÉ!

Le référendum qui s'oppose au plan d'austérité du Conseil d'État a été signé par 11 756 Fribourgeois-es. C'est considérable: peu d'initiatives, ou de référendums, ont obtenu autant de signatures dans le canton de Fribourg. Le SSP a joué un rôle moteur dans cette récolte, puisqu'il a recueilli 5750 signatures.

Ce succès donne un signal clair au gouvernement: un nombre significatif de Fribourgeois-es refuse que les prestations publiques soient remises en cause pour continuer à offrir des cadeaux fiscaux à une infime minorité de privilégié-e-s.

La votation sur la LAFE/PAFE aura lieu le dimanche 26 avril. Dès maintenant, il s'agit de convaincre nos collègues, ami-e-s et famille de dire «NON à l'austérité, NON à la LAFE/PAFE»! Du matériel d'information sera disponible dès le mois de février.

Afin de coordonner la campagne contre la LAFE/PAFE, le SSP – Région Fribourg a mis sur pied un groupe de travail. Vous souhaitez y participer ou vous engager dans cette campagne? Contactez-nous (fribourg@ssp-vpod.ch)!

Nous aurons également besoin de moyens financiers pour mener cette campagne. La meilleure manière de nous aider? Adhérez au SSP ou faites adhérer vos collègues. Le paiement d'une cotisation qui reste modeste (entre 20 et 40 francs par mois, en fonction de votre revenu) nous permettra de mener une campagne active. ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

SANTÉ AU TRAVAIL . Entretien avec Isabelle Probst, professeure associée à la Haute école de Santé — Vaud (HESAV, HES-SO), membre du SSP et co-autrice d'un ouvrage collectif intitulé *Grossesse en milieu de travail* [1] qui s'intéresse aux enjeux liés à la protection des travailleuses enceintes au travail.

Grossesse et santé au travail

ALEXANDRE MARTINS . INTERVIEW

Le livre fournit des éclairages sur les enjeux liés à la grossesse au travail en Suisse, mais également au Québec dans une perspective comparative, peux-tu situer les origines de ce projet?

Isabelle Probst – Avec Peggy Krief et Alessia Abderhalden, nous travaillons depuis plusieurs années sur la protection des travailleuses enceintes et avons désiré échanger avec des collègues québécoises qui menaient des recherches dans leur propre contexte, lequel est assez différent. Le système suisse se base sur la définition, par des expert-e-s (médecins et hygiénistes du travail), d'un certain nombre de risques et de procédures pour que les travailleuses en soient protégées. Alors qu'au Québec, il existe un droit plus ancien qui repose sur l'expérience et les connaissances des travailleuses de ce qui est pénible dans le travail réel pour qu'il puisse être adapté. Dans les deux systèmes, l'idée est d'abord d'adapter le travail pour que la travailleuse puisse le poursuivre dans des conditions non dangereuses, ou de la déplacer à un poste sans danger, et ce n'est qu'en dernier ressort qu'elle va être retirée du travail si on n'arrive pas à adapter les conditions. Si la travailleuse doit être retirée de son lieu de travail, le maintien du revenu passe, au Québec, par une caisse commune des employeurs, comme si c'était un accident de travail, alors qu'ici, c'est l'employeur lui-même qui doit payer le salaire. C'est un réel problème, notamment dans les petites entreprises, car lorsque les postes ne peuvent pas être adaptés, ces employeurs sont très réticents à retirer la travailleuse de son poste. À l'inverse, les employeurs au Québec avaient tendance à retirer les travailleuses enceintes et à ne pas adapter leur poste, ce qui posait un autre problème en termes d'égalité et de droit de pouvoir travailler dans des conditions adaptées sans être discriminée du fait de la grossesse.

En Suisse, quel bilan tires-tu de l'application des normes de protection légales?

L'Ordonnance sur la protection de la maternité (OProMa) constitue théoriquement un cadre assez protecteur, en comparaison des autres dispositions de la santé et sécurité au travail. Elle prévoit l'obligation pour l'employeur de faire réaliser en amont une analyse des risques pour les travailleuses enceintes, de les en informer et de prévoir des mesures de protection. Nous avons travaillé sur des entreprises de la santé et de l'alimentaire et avons pu constater les limites de l'application du cadre légal, ce qui implique que beaucoup de travailleuses sont peu ou pas protégées. L'absence d'anticipation et d'analyse de risques – qui conduit souvent à reporter le travail sur les collègues –, une connaissance seulement partielle des dangers ainsi qu'une communication aux travailleuses lacunaire sont très répandues.

Le résultat est une mise en danger des femmes et de leurs futur-e-s enfants: expositions à des produits chimiques, contraintes physiques, d'horaires, etc. Nous avons pu voir par exemple des travailleuses de la santé qui manipulent des produits sans savoir quel est le danger et sans oser demander si ce qu'elles font fait courir un risque à leur futur-e enfant ou à elles-mêmes.

On constate que dans ce genre de cas, les gynécologues ne délivrent pas systématiquement des avis d'inaptitude (impliquant le retrait de la femme de son travail) comme cela serait prévu par le cadre légal. Les femmes se retrouvent contraintes de recourir à l'arrêt maladie pour être protégées, ce qui conduit à invisibiliser les conditions dangereuses et à reporter la responsabilité sur les travailleuses.

Quels sont les obstacles qui empêchent les travailleuses enceintes de faire valoir leurs droits et quelles sont les pistes d'actions syndicales pour les dépasser?

Du point de vue de la connaissance des droits, un effort est désormais fait pour pallier le manque d'informations[2]. La peur reste cependant un obstacle important (pressions, peur de perdre son emploi, crainte pour la carrière) qui est renforcé par l'aspect très peu protecteur du droit du travail en Suisse vis-à-vis des licenciements.

La dégradation des conditions de travail et les situations de sous-effectifs chroniques, par exemple dans les soins, font par ailleurs que beaucoup d'adaptations deviennent compliquées. Du point de vue syndical, une piste est de se demander collectivement «Est-ce que sur notre lieu de travail, on sait ce qui se passe si une collègue est enceinte?» et d'exiger la mise en place de mesures de protection en amont. Ce sont en effet les personnes qui travaillent qui savent le mieux quelles adaptations sont nécessaires et adéquates pour elles.

D'une manière générale, se préoccuper des risques pour la grossesse, c'est se préoccuper aussi des risques au travail en général. Il y a par exemple une disposition pour limiter le travail debout des travailleuses enceintes, mais, en réalité, le travail debout statique est mauvais pour tout le monde. La meilleure prévention est d'avoir des conditions de travail qui soient suffisamment bonnes pour que tout le monde puisse les tenir. ■

[1] *Grossesse en milieu de travail. Défis de santé et de justice au travail*, Presses de l'Université du Québec, 2025. Possibilité de s'adresser à Isabelle pour en savoir plus: isabelle.probst@hesav.ch

[2] Le SSP a élaboré une brochure *Salarié-e-s et parents: vos droits*, disponible sur: https://ssp-vpod.ch/themes/femmes/maternite/

Le trait de Vincent

Agenda militant

TRAVAIL ET SANTÉ MENTALE: QUI S'ADAPTE À QUI?
LAUSANNE
Table ronde et spectacle
Samedi 24 janvier de 17 h à 21 h
Maison de quartier de Chailly (av. de la Vallonnette 12)
Inscriptions: https://www.hetsl.ch/evenements/tous-les-evenements
Organisation: GRAAP et HETSL

EXPOSITION «VIEILLIR EN SUISSE EN TANT QU'ÉTRANGER-ERE»
MARTIGNY
Du 22 janvier au 14 mars
Médiathèque Valais (av. de la Gare 15)
RENENS
Du 1er février au 31 mars
Fondation Les Baumettes (av. des Baumettes 120)

COMITÉ DE RÉGION ÉLARGI
LAUSANNE
Lundi 2 février de 18 h à 20 h
Maison du Peuple (place Chauderon 5), salle Rosa Luxemburg

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE
LAUSANNE
Mardi 10 février, 18 h 30 à 20 h 30
Aula de Béthusy (av. de Béthusy 7)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTERSYNDICALE DU PERSONNEL DE SANTÉ
NEUCHÂTEL
Mercredi 11 février à 18 h
Espace des Solidarités, Hôtel des associations (rue Louis-Favre 1)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPE DES RETRAITÉ-E-S LAUSANNE ET VAUD
LAUSANNE
Jeudi 12 février de 9 h 30 à 12 h 30
Maison du Peuple (place Chauderon 5), salle Liliane Valceschini

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAÎT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

Quelles sont les exigences particulières du travail dans les soins à domicile? Pourquoi la continuité est-elle si importante pour les bénéficiaires? Comment améliorer les conditions de travail et la qualité des prises en charge? Échange avec deux anciennes professionnelles.

«Il y a une grande absence d'humanité» du côté des assurances

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Les commissions nationales «retraité-e-s» et «santé» du SSP ont décidé l'année dernière de mener une campagne conjointe pour des soins de longue durée de qualité. Ce choix se base sur une conviction: des conditions de travail de qualité sont nécessaires pour que les soins répondent bien aux besoins des bénéficiaires. Comment ce lien se manifeste-t-il dans la pratique? Nous avons discuté avec Chusa et Mireille de leurs expériences dans les soins à domicile. Chusa, infirmière spécialisée, a travaillé près de quarante ans dans les soins à domicile jusqu'à sa retraite. Auparavant, elle a exercé aux HUG. Chusa a été très engagée syndicalement, sur le terrain et dans différentes commissions et conférences fédératives du SSP, notamment dans celle de la santé. Elle a aussi été très impliquée face à son employeur ainsi que dans la Commission paritaire ayant suivi toute l'évolution des soins à domicile, et ce, jusqu'à sa retraite. Mireille, également retraitée, a travaillé notamment comme secrétaire générale de la faîtière valaisanne des centres médico-sociaux, puis comme collaboratrice à l'Association suisse des soins à domicile avant de terminer sa vie professionnelle comme infirmière dans les soins à domicile du canton de Vaud.

Nous poursuivrons au cours des prochains mois cette illustration du monde des soins, en présentant d'autres expériences et réflexions.

Quelles sont les difficultés auxquelles le personnel des soins à domicile est confronté?

Chusa – La première difficulté, c'est d'être tout le temps avec des personnes différentes et dans des contextes différents.

Mireille – Ta journée est très hachée. Il peut arriver que toute la journée se passe avec des patient-e-s qui sont agréables et orienté-e-s. C'est l'idéal, mais cela n'arrive pas souvent. Plus souvent, tu as une succession de personnes qui sont plus ou moins désorientées, plus ou moins mobiles, plus ou moins difficiles, voire franchement agressives. Suivant les jours, une même personne peut d'ailleurs être dans un état très différent. En cas de rhumatismes, il y a des jours où tout va bien et des jours où cela ne va pas du tout. Il faut donc faire preuve d'une constante adaptabilité.

Chusa – Et à cela s'ajoute le fait que tu as constamment derrière l'oreille un signal qui te dit: «Attention, untel t'attend à telle heure et il ne faut pas arriver en retard», «Attention, il y a mon chef qui veut me voir pour discuter d'une situation et organiser un colloque». Bref, mille tâches s'égrènent tout au long de la journée.

Et il y a des difficultés liées au profil des personnes prises en charge. Par exemple, il y a de plus en plus de personnes qui ont des troubles psychiques ou psychiatriques assez importants. Elles peuvent être menaçantes, agressives. Il faut alors savoir poser sa voix, son corps, son expression pour que la personne en face se sente rassurée, qu'elle sache que tu n'es pas une menace pour elle. Pour cela, il faut avoir de l'expérience, une bonne formation. Et ne pas être trop fatiguée.

La sécurité est de manière générale un sujet important pour les personnes travaillant aux soins à domicile. Cela peut être à l'extérieur, dans certains quartiers, lorsqu'il faut intervenir le soir. Et chez les gens: il peut y avoir de l'agressivité, du harcèlement, des mains baladeuses durant la toilette, des chiens mal élevés qui chargent la-le soignant-e…

POUR NOUS, «JUSTE L'ESSENTIEL», C'EST INCOMPLET

Mireille – … Il n'est pas rare que les soignant-e-s racisé-e-s soient confrontées à du racisme ou à des insultes. Ce ne sont pas les infirmières-ers qui sont les plus exposé-e-s à l'agressivité ou au racisme, mais les auxiliaires.

Chusa – Et souvent, elles-ils n'ont pas la formation qui les aiderait à maintenir une certaine distance. C'est difficile en général, et encore plus avec des personnes âgées, qui vous touchent.

Mireille – Il y a parfois aussi la saleté et les odeurs, insupportables, auxquelles on est confrontées, notamment dans des situations où les personnes présentent des problèmes psychiatriques ou d'alcool.

Tout cela, cumulé, est très fatigant. Au bout du énième jour, tu n'en peux plus et, tout d'un coup, il y a quelqu'un qui t'engueule. Et il faut alors prendre sur soi, respirer un coup. Il y a une charge mentale qui est forte. Cette fatigue impacte ton sommeil, ta vie personnelle… Et ta manière d'être avec les gens. Si tu es très fatiguée, tu es moins à l'écoute, moins attentive à certains signes, moins en mesure de décoder ce qu'on te dit…

Chusa – … Tu ne réagis plus de la même manière. Tu peux même parfois être «méchante» parce que tu en as ras-le-bol et tu finis par dire quelque chose que tu ne devrais pas dire.

C'est dans ces situations qu'il peut t'arriver de te ressentir «maltraitante». Tu es trop fatiguée, au bout du rouleau alors que tu fais ta sixième journée de travail, et il t'arrive alors parfois de ne pas faire très bien les choses, ou de ne pas faire certaines choses et d'aller juste à l'essentiel. Mais pour nous, «juste l'essentiel», c'est incomplet. Tu restes alors avec le sentiment que tu n'as pas vraiment respecté tes valeurs. Et ça, c'est très dur et il y a des personnes qui démissionnent parce qu'elles n'y trouvent plus leur compte.

Mireille – Ce n'est bien sûr pas le seul motif de démission. Il y a aussi les problèmes somatiques: le dos en ramasse dans ce travail. Il y a la somatisation de la frustration. Il y a le sommeil qui est affecté, parce qu'on a tout le temps le petit vélo des soucis qui tourne dans la tête. Et l'impact sur la vie privée, en particulier lorsqu'on a des enfants.

Et quelles sont les difficultés du point de vue des patient-e-s?

Chusa – La plus grande demande des patient-e-s porte sur le manque de continuité, le fait que ce ne soit pas toujours la même personne qui s'occupe d'eux-elles. «Vous comprenez, moi je ne peux pas me préparer», disent les personnes. Et en effet, elles doivent se préparer à notre visite, comme nous, nous devons nous préparer pour aller chez quelqu'un.

Les personnes chez qui nous nous rendons ont peur de ne pas être comprises, de ne pas être assez «choyées», assez prises en considération. Elles aiment aussi que ce soit la même personne qui vient s'occuper d'elles parce qu'ainsi, elles ressentent moins l'angoisse liée à l'ingérence dans leur intimité. Accueillir quelqu'un chez toi, qui va connaître ta maladie, les soins dont tu as besoin, qui va voir ton ménage, le nettoyer, c'est assez impressionnant au début.

Lorsqu'il y a souvent des changements dans le personnel soignant, les gens ont l'impression qu'ils doivent répéter 15 fois leur histoire, 15 fois répondre aux mêmes questions, 15 fois dire «J'ai l'habitude de faire comme ceci ou comme cela», «Votre collègue m'a déjà demandé». C'est terrible pour eux-elles. Mais toi, tu ne sais pas nécessairement comment se déroule le soin quand c'est ta collègue qui vient, même s'il y a des protocoles standards.

Mireille – Pour les personnes qui ont peu d'entourage, qui sont prisonnières de leur appartement, notre visite est très importante. Il y a un lien affectif qui se crée avec la-le soignant-e. Et la personne soignante s'attache aussi aux personnes dont elle prend soin.

Les gens ont en réalité souvent de la difficulté à imaginer que la personne qui vient les soigner ne vient pas que pour eux-elles, mais que sa journée est une chaîne d'interventions. Ni qu'avec les temps partiels, les horaires sept jours sur sept, les vacances, il est inévitable que ce ne soit pas toujours la même personne qui passe. Cela dit, celles et ceux qui ont eu une activité professionnelle comprennent mieux.

Chusa – À cela s'ajoutent des situations qui peuvent demander des interventions très chronophages. Par exemple, il y a des personnes qui ont besoin de collyres, c'est-à-dire de gouttes, 4 ou 5 fois par jour et qui n'arrivent pas à se les mettre elles-mêmes. Assurer une telle prestation exige énormément de temps sur une journée: en fait, pour un petit quart d'heure prévu pour la prestation, tu en prends beaucoup plus, le temps d'entrer, d'ouvrir la porte, de trouver l'endroit où les collyres sont déposés, etc. Sans compter qu'il faut prévoir les déplacements inhérents, qui ne sont pas facturés. Ce n'est pas du tout «rentable» pour le prestataire et il est très difficile que cela soit assuré par une seule et même personne.

Cela dit, dans des grandes institutions publiques de soins à domicile comme à Genève, ou dans le canton de Vaud, un effort a été fait ces dernières années pour établir des plannings comprenant le moins de tournus possible. Les différentes dimensions des soins et de l'aide sont prises en compte ensemble et on cherche à ce que les personnes qui interviennent soient le plus polyvalentes possible. Il y a ainsi moins d'intervenant-e-s pour la même personne, et c'est une bonne chose. Seul bémol: nous manquons de personnel!

Il y a par ailleurs un autre groupe ayant besoin de soins à domicile: c'est celui des personnes sortant très rapidement de l'hôpital. C'est la conséquence des forfaits hospitaliers et de la priorité à l'ambulatoire, qui conduisent à renvoyer au plus vite les gens à la maison. Mais ce retour rapide à la maison n'est possible que parce qu'un plan de rééducation à domicile très costaud a été mis en place: passage d'infirmiers-ères pour des pansements, soins corporels, physiothérapie, ergothérapie, logopédie parfois. L'argument en faveur de ces retours rapides est que «cela coûte moins». Cela coûte moins aux assurances, mais pas au-à la patient-e, qui participe à hauteur de 10% de toutes ces prestations.

Pour que ces retours rapides à la maison se passent bien, il est essentiel que le domicile soit adapté à la personne et à sa situation au sortir de l'hôpital. Que tout ait été mis en place entre l'hôpital, d'une part, et les soins à domicile, d'autre part. Et que le-la patient-e ait reçu toutes les informations, non seulement de manière orale, mais aussi écrite.

Les personnes qui rentrent rapidement de l'hôpital peuvent être contentes de retrouver leur lit, de ne plus avoir de voisin-e-s de chambre. Si elles vivent en couple, elles pensent que leur conjoint-e, la femme le plus souvent, pourra s'occuper d'elles. Mais elles se font parfois des illusions et n'anticipent pas les difficultés. Par exemple, si tu sors de l'hôpital après une opération de l'épaule, tu n'imagines pas forcément que tu vas être vraiment coincé-e dans les activités élémentaires de la vie courante, comme prendre ses repas, s'habiller et se déshabiller ou faire sa toilette. Cela renforce encore l'importance d'une bonne préparation du retour par l'infirmière-er.

Quel est le rôle des assurances et quelles en sont ses conséquences?

Chusa – Il y a une grande absence d'humanité dans l'analyse des dossiers et des besoins des patient-e-s. Les assurances savent très bien ce dont les personnes ont besoin, mais cela n'est pas toujours reconnu pour des raisons financières. La conséquence en est que, si l'on considère les définitions officielles des soins de qualité établies par les organisations professionnelles, leur mise en œuvre est pratiquement impossible. Un exemple: ces définitions indiquent que les soins de qualité sont «sécures (y compris pour le personnel soignant)». Mais, dans les soins à domicile, c'est impossible. Prenons les moyens auxiliaires: il y a des personnes lourdement handicapées qui disposent de trop peu de moyens auxiliaires, comme un lit médicalisé avec une hauteur réglable, parce que c'est trop cher et non remboursé (et parfois aussi parce que les personnes n'en veulent pas). C'est alors extrêmement dur pour le-la soignant-e, comme pour la personne soignée. Et les moyens auxiliaires ne sont pas toujours suffisants. Une grande partie des personnes prises en charge dans le cadre des soins à domicile sont très très âgées, et très handicapées physiquement et psychiquement. Il est alors parfois nécessaire d'être à deux pour aider ces personnes. Mais l'assurance refuse systématiquement de rembourser la deuxième personne et exige de revoir l'évaluation. Certes, à Genève, il y a une fondation qui peut couvrir ce genre de frais. Mais ce n'est pas le cas partout. Les besoins des gens ne sont pas pleinement pris en considération par les assurances.

CE SONT DES CRITÈRES FINANCIERS, ET PAS LES BESOINS DES PERSONNES, QUI DÉTERMINENT LES CHOIX

Mireille – Dans ce genre de situation, l'objectif des assureurs est que ces personnes souffrant de maladies chroniques et lourdement dépendantes aillent en EMS, parce que cela leur coûte moins cher. Que ce ne soit pas le souhait des personnes concernées ou que le personnel manque dans les EMS pour les prendre en charge, cela leur est égal.

De l'autre côté, certaines personnes aimeraient entrer en EMS mais, comme elles n'ont pas de très grands besoins en soins, elles sont refusées. Parce que les tarifs des assurances pour les niveaux de soins les plus bas ne couvrent pas les coûts. On prétend alors que ces personnes sont mieux à la maison. Mais ce n'est pas toujours juste: on a vu des personnes revivre en EMS, parce qu'elles y étaient moins seules et qu'elles avaient plus d'interactions sociales dans le cadre des animations.

En fait, dans un cas comme dans l'autre, ce sont des critères financiers, et pas les besoins des personnes, qui déterminent les choix.

Chusa – Avec les assurances, tu as l'impression qu'il y a un bureau, très lointain, qui te dit: «C'est nous qui savons mieux, là il y a trop, c'est mal évalué.» Tu as pris la peine de préparer un dossier correct et on te le renvoie barré parce qu'il y a des prestations que les assurances ne veulent pas couvrir. C'est la pire des offenses que l'on puisse te faire. Ou bien l'infirmière-er conseil de l'assurance t'appelle et te dit: «Madame, je ne comprends pas pourquoi vous facturez la mise en place de bas de contention.» Je lui réponds: «À quel endroit vous n'avez pas compris? J'ai indiqué tous les diagnostics, j'estime que vous êtes assez professionnel-le pour comprendre de quoi on parle.» Les bas de contention, c'est très difficile à poser. C'est aussi très pénible à porter, mais c'est nécessaire pour des personnes qui ont des problèmes cardiaques sévères et tu ne peux pas ne pas les mettre. Malgré cela, l'assurance «ne voit pas très bien pourquoi» ils figurent dans le dossier. Cela concerne très souvent des situations chroniques.

La conséquence de ces pressions constantes, c'est qu'il peut arriver que tu renonces à des prestations. Ou alors tu essaies de compenser avec des prestations plus modulables lorsque cela est possible.

Mireille – Il faut apprendre à utiliser l'outil d'évaluation, ne pas calculer au plus juste, se servir des possibilités de moduler, par exemple pour les soins de base dont la durée est très variable. Lorsqu'on indique un temps dans un dossier, il faut aussi réfléchir un peu: «Moi, je peux le faire. Mais la-le collègue auxiliaire de 50 ans, est-ce que cela sera possible pour elle-lui?» Il est très important de transmettre cela aux plus jeunes.

Chusa – Cela dit, il arrive que l'on nous dise: «Vous faites ce qui est prévu, et le reste, c'est pas possible, vous passez au suivant.» On se sent alors un peu déshumanisé, dans le sens où l'on ne peut plus prendre le temps avec les gens, ce qui est très pesant. J'ai quitté l'hôpital, il y a longtemps, parce que j'en avais marre de n'avoir jamais le temps de faire les choses comme il faut, jusqu'au bout, d'aller voir les personnes. Et à la fin de ma carrière dans les soins à domicile, je me suis un peu retrouvée dans la même situation. J'avais l'impression que j'avais beau essayer de trouver le temps, il n'y en avait tout simplement pas. Par exemple, boire le café avec la personne qu'on vient de soigner, rester plus longtemps, c'était exclu.

Quels changements sont nécessaires pour améliorer les prises en charge et répondre au besoin de continuité?

Chusa – Il faut plus de formation et plus de dialogue entre les collègues, de façon qu'on puisse faire les choses de manière à réduire au minimum l'anxiété des personnes soignées. Pour cela, il est aussi très important que les dossiers des patient-e-s soient aussi complets que possible. Tout cela demande du temps, que nous n'avons pas.

Prenons l'exemple des dossiers. Pour qu'ils soient impeccables, tu devrais avoir du temps après ta tournée pour les compléter. Mais ce travail n'est pas pris en compte dans le cadre du temps prévu pour les différentes prises en charge et remboursé par les assurances. Et la hiérarchie de l'institution ne veut pas que tu fasses des heures supplémentaires pour les remplir: elle prétend que si tu en as besoin, c'est que tu ne sais pas t'organiser. On a dû négocier dans les instances paritaires pour faire reconnaître ce temps.

En réalité, la manière de calculer le temps nécessaire pour chaque prise en charge est insuffisante. En particulier, elle ne tient pas compte du temps administratif, de plus en plus important, passé hors de la présence du-de la patient-e, mais qui est essentiel pour la qualité des soins. Certes, une partie de ce temps administratif, c'est pour répondre aux exigences des assurances. Mais avoir toutes les informations à jour dans le dossier du-de la patient-e est aussi très important pour la qualité et la continuité de la prise en charge.

Un autre besoin est le renforcement de la collaboration et de l'échange entre collègues. Par exemple, à Genève, un système de «tuteurs-trices» avait été mis en place pour accueillir les nouvelles-eaux collègues. Cela fonctionnait bien, mais a été aboli.

Mireille – Ces dispositifs sont supprimés parce que ce sont des heures qui ne sont pas remboursées. On nous dit: «Il y a d'autres personnes payées pour cela.»

Pourtant, pouvoir faire des choses ensemble, c'est bienvenu. Cela permet de discuter des situations ensemble, de confronter les points de vue. Et il arrive que les patient-e-s ne parlent pas de la même manière suivant la personne qu'elles-ils ont en face. Par exemple, moi, avec mes cheveux gris, cela aidait car les gens se disaient: «Ce n'est pas une petite jeune.»

Dans le canton de Vaud, il y avait aussi, jusqu'au Covid, une commission d'éthique, dirigée par un médecin, pour discuter les situations vraiment lourdes. Toutes les personnes impliquées, y compris les aides, participaient. Cela permettait d'avoir un autre regard, de prendre de la distance. Mais on l'a laissée tomber, soi-disant «parce qu'il n'y a plus besoin».

Chusa – Tous ces dispositifs sont chronophages, et c'est pour cela que les institutions ont tendance à les laisser tomber. Mais ils sont nécessaires pour les soignant-e-s – et aussi pour les patient-e-s. Nous ne pouvons pas fonctionner sans transmission ni partage. Le partage est nécessaire pour décortiquer les situations. S'il n'y a pas ce partage entre les professionnel-le-s, on tombe dans la routine, et c'est la pire des choses parce qu'on ne voit plus ce qui se passe.

Mireille – Et alors, on risque de ne plus considérer les personnes que l'on soigne comme des sujets, mais comme des objets. ■

Programme cours SSP 2026

Responsabilité civile et pénale des personnels soignants

Dans le secteur de la santé, les rythmes de travail sont de plus en plus intenses: les dotations sont réduites, les prises en charge et soins aux patient-e-s deviennent parfois «expéditifs», les services sont surchargés, etc. Les personnels de santé, toutes professions confondues, se trouvent de plus en plus souvent dans l'impossibilité de suivre strictement les procédures. Des incidents surviennent inévitablement. Quel est le niveau de responsabilité civile et pénale de ces personnels? Quel est le risque de «finir» devant un juge? Comment prévenir les risques? Quelles sont les procédures pour se protéger et protéger les patient-e-s?

Vendredi 27 mars de 13 h 30 à 17 h; Lausanne, Maison du Peuple
Délai d'inscription: 16 mars 2026

Connaître le fonctionnement de l'AVS

L'AVS est le principal pilier de la prévoyance vieillesse et survivants en Suisse (1er pilier). Elle a pour but de couvrir les besoins vitaux des personnes assurées à la retraite ou en cas de décès, et constitue le seul pilier égalitaire de notre système de retraite. À ce titre, elle est régulièrement remise en question par la droite et les milieux patronaux. Ce cours vous permettra de comprendre son fonctionnement et de connaître les prestations auxquelles vous avez droit.

Lundi 27 avril de 9 h 30 à 17 h; Lausanne, Hôtel Continental
Délai d'inscription: 10 avril 2026

Travail de nuit et travail irrégulier dans le secteur de la santé

Que dit la Loi sur le travail en matière de protection des salarié-e-s? Quelles revendications syndicales pour le personnel astreint aux horaires irréguliers, du soir et de nuit? Quelles sont les dispositions en vigueur dans les différentes réglementations cantonales (CCT, lois sur le personnel) de Suisse romande?

Mardi 19 mai de 9 h 30 à 17 h; Lausanne, Hôtel Continental
Délai d'inscription: 4 mai 2026

Connaître le fonctionnement des caisses de pension – le 2e pilier

Ce cours d'introduction à la LPP présente et explique comment les quelque 1300 caisses de pension en Suisse fonctionnent, chacune avec ses propres règles. Comment le cadre de la loi est-il défini? Qui est soumis à la LPP? Quel est le seuil d'entrée? Comment nos rentes LPP sont-elles calculées? Que signifie «primauté des prestations» ou «primauté de cotisations»? Qu'est-ce qu'une bonne caisse de pension? Qu'est-ce qu'une caisse enveloppante? Comment le taux de conversion est-il défini? Autant de questions auxquelles les participant-e-s seront capables de répondre après cette formation.

Lundi 9 novembre de 9 h 30 à 17 h; Lausanne, Hôtel Continental
Délai d'inscription: 23 octobre 2026

L'hôpital soumis aux règles de concurrence

Les modes de financement du système hospitalier accélèrent le démantèlement des services publics. Après la généralisation dans toute la Suisse du financement du système hospitalier selon les forfaits par cas et l'obligation d'intégrer des organismes privés dans la planification sanitaire, partout de puissantes offensives se mettent en place pour affaiblir les CCT, sortir les personnels des LPers cantonales, rationner les soins et démanteler l'hôpital public. Comprendre ces mécanismes permet de mieux les combattre.

Jeudi 12 novembre de 9 h 30 à 17 h; Lausanne, Hôtel Continental
Délai d'inscription: 28 octobre 2026

Les descriptifs des cours, avec les formulaires d'inscription, se trouvent sur notre site: www.ssp-vpod.ch/formation

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch
(indiquez vos coordonnées – nom/prénom + adresse – et le titre du cours!)

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus). Les non-membres paient 300 francs; 150 francs pour le cours des personnels soignants de mars.

Région Neuchâtel

Assemblée générale intersyndicale du personnel de santé

CCT Santé 21: un tournant décisif

11 février 2026 à 18 h

Espace des Solidarités, Hôtel des Associations, rue Louis-Favre 1, Neuchâtel

Nous sommes à un moment charnière des négociations de la nouvelle CCT Santé 21. Les représentant-e-s employé-e-s, signataires de la CCT, présenteront l'état des discussions menées jusqu'ici. L'enjeu est important et l'implication du personnel de santé pour décider de la suite des démarches est essentielle. Votre voix compte, venez nombreux et nombreuses partager vos avis!
La rencontre sera suivie d'un apéritif.

Groupe des retraité-e-s de Lausanne et Vaud

L'assemblée générale du Groupe des retraité-e-s de Lausanne et Vaud aura lieu le:

Jeudi 12 février 2026, de 9 h 30 à 12 h 30

Maison du Peuple à Lausanne (Salle Liliane Valceschini).
La salle sera ouverte dès 9 h (Bus ligne 3 depuis la gare).
Votre président et le comité vous remercient de prendre note de cette date, à l'occasion de laquelle nous aurons le plaisir de vous revoir.

Le Président, Yvan Rosset

En 2020, le magazine économique *Forbes*, dénombrait 2095 milliardaires au monde détenant une fortune totale d'au moins 8000 milliards de dollars. En 2025, le même magazine recensait 3028 milliardaires disposant en tout de 16 100 milliards de dollars, soit une somme équivalente au troisième PIB (produit intérieur brut) du monde après les États-Unis et la Chine [1].

Pirates et flibustiers en Helvétie

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
ÉRIC ROSET . PHOTO

Si l'on ne prend en compte que les 18 personnes ayant une fortune supérieure à 100 milliards de dollars au 13 janvier 2026, elles totalisent 3650 milliards, soit plus que l'équivalent du PIB de la France. Le côté post-ancien régime de l'affaire n'échappe pas à l'agence de médias Bloomberg qui traite cela en termes de «dynasties»: «Les dynasties les plus riches du monde n'ont jamais été aussi riches [2]». Selon *Forbes*, une accélération planétaire de la concentration de la fortune s'est produite ces dernières années: «La séquence post-Covid est sans ambiguïté. Après le rebond massif des marchés financiers, la technologie et le luxe ont joué un rôle moteur, avant qu'une nouvelle accélération ne soit portée par l'essor fulgurant de l'intelligence artificielle [3]». En d'autres mots, depuis 2020, la fortune totale des milliardaires a progressé environ 4 fois plus que l'économie mondiale, ce qui signifie que, entre 2020 et 2023 par exemple, «les 1% les plus riches ont capté près de deux fois plus de richesses que le reste de l'humanité», comme l'explique Oxfam [4].

MILLIARDAIRES DE SUISSE BIEN PLACÉ-E-S [5]. À ce type de compétition, les 101 milliardaires de Suisse font partie du peloton de tête. Au tout début du siècle, leur fortune s'élevait à 380 milliards et équivalait à 81% du PIB; en 2025, ces chiffres passaient respectivement à 930 milliards et 107%!

Si l'on considère maintenant non plus uniquement les milliardaires mais «les 300 plus riches de Suisse», selon *Bilan*, soit ceux-celles qui détiennent une fortune d'au minimum 200 millions, on constate trois choses intéressantes:

- D'abord qu'en 2000, ils-elles possédaient 455 milliards, l'équivalent de 96% du PIB, et, qu'en 2025, ils-elles possèdaient 1000 milliards, l'équivalent de 115% du PIB.
- Ensuite si, parmi eux-elles, les 23 nanti-e-s possédant 10 milliards ou plus concentraient, en 2000, 19% de la fortune des 300 plus riches, en 2025, ils-elles en concentraient 39%.
- Enfin, entre 2000 et 2025, la fortune des «300 plus riches», calculée ici en valeur réelle [6], a connu une augmentation globale de 90%, soit plus 474 milliards; or 62% de cette augmentation revient aux dix milliardaires et plus, 42% aux détenteurs-trices d'entre 1 et 10 milliards, alors que la catégorie des personnes ayant de 200 millions à moins de 1 milliard perd 4% de cette somme.

Autrement dit, non seulement les grandes fortunes en général (200 millions et plus) accaparent une part toujours plus grande de la richesse du pays, mais, en outre, parmi ces grandes fortunes se produit un important phénomène de concentration de la richesse vers le haut, dans les mains des plus riches parmi les riches.

UNE IMMUNITÉ FISCALE. Ce qui, d'un côté, consolide leur pouvoir sur les décisions surtout financières et, d'un autre côté, renforce leur immunité dans le sens où cela donne davantage de poids à l'argument «si nous touchons à leur fortune par le fisc, ils vont aller ailleurs». C'est un tapis rouge en faveur de la poursuite de la concentration de richesse, mais aussi en faveur de la poursuite de la concurrence fiscale entre les cantons et entre les pays, celle-ci renforçant celle-là et réciproquement. C'est enfin un obstacle de plus en plus puissant contre la seule fiscalité acceptable, celle des taux uniques aux trois niveaux territoriaux (communal, cantonal, fédéral).

Ces fortunes privées et leur montant global exorbitant posent ainsi la question de la fiscalité, notamment sur la fortune et sur l'héritage (successions et donations) [7]. En 2025, des fortunes pour un total de 100 milliards de francs ont été transmises en Suisse en héritage [8]. De 1964 à 2018, la moyenne de tous les taux d'imposition cantonaux maximaux sur la fortune a nettement baissé, passant de 0,73% en 1969 à 0,49% en 2018 [9]. Aujourd'hui, pour un couple marié avec un enfant et une fortune imposable de 1 million, 5 millions et 10 millions, le taux moyen d'imposition est respectivement de 0,36%, 0,48% et 0,49% en tenant compte des 2121 communes du pays. Ces taux sont encore plus bas si on ne considère que les 26 chefs-lieux des cantons [10].

Vues sous un autre angle, ces données sur la fortune signifient que, sur une population de quelque 9,2 millions d'habitant-e-s en décembre 2025, les 300 familles (en réalité 304) les plus riches du pays, ce qui revient théoriquement à environ 663 personnes (le ménage moyen en Suisse comptant 2,18 personnes), représentent 0,007% de la population totale [11] et détiennent une fortune équivalente à 115% du PIB!

Sous un autre angle, si l'on prend les données de l'Administration fédérale des contributions (AFC), il s'avère que 0,9% des contribuables de Suisse détient 44% de la fortune fiscalement déclarée du pays [12].

La guerre des riches contre les autres, la bataille permanente des capitalistes contre les moyens de la politique sociale n'est pas de l'idéologie, c'est une notion très concrète…

UN COMPTAGE A MINIMA. Reste à préciser que ces données, qu'elles proviennent de *Bilan*, de l'AFC ou d'instituts de recherche, sont passablement sous-évaluées. En effet, des richesses considérables échappent à ces comptages: les fortunes immobilières systématiquement sous-évaluées, les nombreux avoirs légalement non déclarés, et surtout les immenses sommes d'avoirs offshore [13] – investis très souvent indirectement (personnes écrans, sociétés écrans et pays écrans) – en très grande partie impossibles à évaluer et dont on ne peut retracer le-la détenteur-trice. Ces avoirs sont estimés mondialement à 12 000 milliards de dollars en 2022 (à peine moins que le PIB des États-Unis) [14]. Aussi étonnant que cela puisse paraître, mais en toute logique, les capitalistes du paradis fiscal helvétique placent d'importantes sommes, impossibles à chiffrer précisément, dans des paradis fiscaux. ■

[1] Cf. Forbes 400, magazine *Forbes*, Special issue, octobre/novembre 2025 et site https://www.forbes.com/ ; PIB par pays, Banque mondiale.

[2] Devon Pendleton, The world's richest families 2025, Bloomberg, 15 décembre 2025.

[3] Théodore Laurent, Milliardaires: 5 tendances clés à retenir du classement Forbes 2025, *Forbes*, 16 décembre 2025.

[4] Oxfam (Oxford Committee for Famine Relief). Depuis 2020, les 1% les plus riches ont capté près de deux fois plus de richesses que le reste de l'humanité, communiqué de presse, 16 janvier 2023.

[5] Les chiffres mentionnés ici proviennent de calculs propres établis à partir des publications annuelles du magazine *Bilan*, «Les 300 plus riches de Suisse» (en 2025, les «300 plus riches» sont 304). Les valeurs et estimations du PIB proviennent de l'OFS et du Seco (2025).

[6] Valeur réelle: la valeur réelle d'une chose indique sa valeur constante, c'est-à-dire sa valeur à un moment donné corrigée de la hausse (ou baisse) des prix (grâce à l'indice des prix), par rapport à une donnée de base ou de référence. Par exemple 10 francs en décembre 2020 équivalent à 10,69 francs en décembre 2025, avec une inflation de 6,9% entre les deux dates. Autrement dit, si entre décembre 2020 et décembre 2025, je touche exactement le même salaire (la même somme), en valeur réelle (ce qu'il me permet d'acheter), il a baissé de 6,9%.

[7] L'impôt sur les successions et donations est non seulement complexe en soi, fragmenté par canton, mais il permet aussi un grand nombre de détours légaux pour le minimiser. Par exemple, pour un héritage de 500 000 francs, pour des membres de la famille légale directe (enfants, parents, fratrie), la taxation peut varier de 0 à 109 000 francs; pour les enfants elle est à 0 franc dans 21 cantons. Le site de VZ Holding SA (vermoegenzentrum.ch), le tableau de TaxWare (taxware.ch) ainsi que le document de Credit Suisse *Aperçu des impôts cantonaux sur les successions et les donations* (2023) et les données de l'AFC mentionnées à la note 10 donnent un excellent aperçu de cette jungle fiscale en faveur des nanti-e-s.

[8] Jean-Philippe Buchs, En 2025, les héritages vont atteindre un niveau historique en Suisse, *Bilan*, 7 mai 2025.

[9] Isabel Z. Martínez et alii, L'influence des impôts sur la fortune sur la répartition de la fortune dans les cantons suisses 1969-2018, Social change in Switzerland, 2025.

[10] AFC, Statistique de la charge fiscale 2025 (générateur de tableaux); chiffres pour un couple marié avec un enfant, sans impôt confessionnel. L'AFC (cf. Commentaires concernant les statistiques sur la charge fiscale) indique précisément les cas de figure retenus pour ces statistiques.

[11] OFS, Scénarios de l'évolution de la population. Résultats du scénario de référence, tableau T 01.03.01.01; OFS, Ménages privés selon la commune et la taille du ménage, au 31 décembre 2024, tableau cc-f-01.02.02.01.

[12] AFC, Statistique de la fortune imposée des personnes physiques 2022, c'est la plus récente édition de cette statistique officielle.

[13] Un avoir offshore est placé dans «une société de capitaux, sise dans un pays étranger, dont le taux d'imposition est particulièrement favorable. En pratique, ces sociétés sont généralement, mais pas nécessairement, domiciliées dans des paradis fiscaux» (Xavier Oberson, L'imposition des sociétés dites «offshore»: un arsenal peu cohérent de mesures disparates, Unige, 2007).

[14] Eutax observatory, *Atlas of the offshore world*, 2022; Eutax observatory, *Global tax evasion*, 2024.

En novembre 2025, l'OFS publiait un communiqué de presse sur la rentabilité des «prestations hospitalières» et révélait comment le système de financement, donc les tarifs décidés au niveau national, est un instrument, très efficace, de privatisation.

Appauvrir pour mieux privatiser

BEATRIZ ROSENDE . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Nous savons maintenant que les maternités publiques génèrent des pertes car, sans assurance complémentaire, l'accouchement n'est pas rentable puisque les frais réels ne sont pas couverts par le tarif négocié. En revanche, si la parturiente a conclu une assurance complémentaire – obligatoire pour accoucher en clinique –, l'institution fait du chiffre.

MOINS DE RÉMUNÉRATION, DAVANTAGE D'OBLIGATIONS. En Suisse, les hôpitaux publics ou parapublics sont contraints de respecter des normes salariales et des règles minimales pour l'ensemble des conditions de travail et même de retraite. Certes, elles sont insuffisantes pour éviter l'abandon professionnel élevé dans le secteur, mais tout de même, elles améliorent un tant soit peu le quotidien. À l'inverse, les cliniques privées sont libres d'engager leur personnel sans la moindre contrainte: absence de négociations syndicales, pas de grilles salariales et le minimum de droits pour le personnel [1]. Les privés gagnent donc sur tous les tableaux: de meilleurs tarifs pour leurs prestations, un personnel à moindre coût et une immense latitude pour choisir les disciplines médicales et la patientèle rentables. Tandis que les hôpitaux publics cumulent les déficits, les groupes privés prospèrent, comme le montrait, en termes comptables, une étude sur une quinzaine d'établissements citée par *L'Agefi*: «les acteurs privés – Swiss Medical Network (SMN) et Hirslanden – se distinguent par des marges opérationnelles nettement supérieures à celles des hôpitaux publics [2]».

EMPÊCHER LA DESTRUCTION DE L'HÔPITAL PUBLIC. Plutôt qu'une décision abrupte et impopulaire de fermeture d'un hôpital ou d'un site, les responsables gouvernementaux recourent à d'autres moyens. Par exemple, on peut réduire les subventions aux hôpitaux du secteur public pour les mettre en difficulté financière, voire en déficit. Sacrifier un hôpital déficitaire pourrait sembler moins brutal aux yeux de la population, surtout si on accompagne le tout de discours pseudo-scientifiques sur la nécessité d'avoir une taille critique pour être efficace. Il arrive que de telles manœuvres ne fonctionnent pas: on vient d'assister, dans le canton de Vaud, à une mobilisation populaire pour maintenir en activité les hôpitaux de la vallée de Joux et du Pays d'Enhaut qui a contraint le gouvernement cantonal à faire marche arrière.

De telles victoires d'étapes sont nécessaires. En effet, depuis une bonne vingtaine d'années, le grignotage du secteur public est constant. En 2005, la Suisse comptait 208 établissements publics ou subventionnés, il en reste 96 en 2023 [3]! Plus de la moitié des établissements publics ont disparu ou ont changé de nature juridique. En parallèle, dans la même période, les 129 cliniques privées de 2005 se sont multipliées: elles sont 178 en 2023.

Année après année, les hôpitaux publics sont visés par des offensives constantes vers la privatisation et la déréglementation. Un cordon sanitaire et syndical pour empêcher la destruction du service public de la santé est nécessaire: les grèves vaudoises de fin 2025 ont dessiné un modèle possible. ■

[1] Dans les cantons de Genève et du Tessin, les syndicats ont négocié des CCT, mais elles sont notablement inférieures aux normes du secteur public.
[2] *L'Agefi*, 3 décembre 2025.
[3] Chiffres hospitaliers publiés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) https://www.bag.admin.ch/fr/chiffres-cles-des-hopitaux-suisses

Repérages

ET L'INITIATIVE POUR DES SOINS FORTS?

Début 2020, la pandémie est venue rappeler que les professions de la santé méritaient mieux que des programmes d'économies qui ne faisaient qu'encourager la pénurie de personnel, la perte d'attractivité des professions de santé et la pénibilité quotidienne. En novembre 2021, la population a accepté l'initiative pour des soins forts qui exigeait, entre autres, une amélioration des conditions de travail du personnel soignant.

Quatre ans sont passés depuis, les privatisations ne se sont pas arrêtées, les programmes d'économies cantonaux non plus. Le volet conditions de travail de l'initiative a, quant à lui, été mis de côté, sans doute le temps de nous faire oublier le stress provoqué par la pandémie sur le système sanitaire. En août 2024, un avant-projet de loi pour cadrer l'ensemble du secteur sanitaire a été mis en consultation par le Conseil fédéral: totalement insuffisant selon le SSP. En effet, son contenu était largement inférieur à nos revendications. Plus grave, il était globalement inférieur aux réglementations actuelles dans le secteur public!
Mi-2025, ce projet de loi est remis en circulation après consultation de tous les «acteurs»: employeurs, cantons, syndicats, partis… Le résultat est encore moins bon que l'avant-projet de 2024 (il abandonne notamment une des seules dispositions intéressantes du projet initial qui voulait compter toutes les pauses, y compris pour les repas, comme faisant partie du temps de travail). Sur la base de ce mauvais projet de loi, la commission compétente du Conseil national a encore raboté, en quelques semaines, les maigres dispositions de ce simulacre de loi.

Le 9 janvier 2026, jour de deuil national, on applaudissait les personnels hospitaliers qui ont pris et prennent encore en charge les victimes de l'incendie de Crans-Montana, tandis que la commission ad hoc du Conseil national, qui discute bien au chaud dans les salles du Palais fédéral, publiait le déplorable résultat d'un «tour de table» qui a encore réussi l'exploit de réduire la portée de la loi fédérale pourtant déjà fluette au départ. De quoi sabrer le champagne du côté des cliniques privées. ■

BANDE DESSINÉE

«LA RÉVOLTE DES CIGARIÈRES»

SERVICES PUBLICS

L'illustratrice Fanny Vaucher et le scénariste Éric Burnand ont publié cet automne ce très bel ouvrage consacré à la première grève de l'histoire suisse menée par des femmes, celle des cigarières de l'usine des «barons du tabac» Vautier Frères & Cie à Yverdon en 1907. La bande dessinée nous plonge ainsi dans les luttes de classes du début du XXe siècle et nous présente plus particulièrement la condition des femmes travailleuses. Un grand travail historique a été réalisé pour concevoir ce roman graphique, qui se conclut sur un passionnant dossier avec illustrations, photographies et extraits de journaux de l'époque. Au nombre de ces documents figure notamment un tract titré «Appel à toutes ouvrières[1]», rédigé par une des ouvrières de l'usine, Lucie Zingre, l'un des personnages centraux du récit et force motrice de la grève.

RÉPRESSION. Inspirée par des idées proches du syndicalisme révolutionnaire et aidée par une secrétaire de l'Union syndicale suisse, Margarethe Faas-Hardegger (qui publiait alors un journal intitulé *l'Exploitée*), Lucie Zingre fait circuler son tract qui invite ses collègues à participer à une réunion syndicale pour s'organiser dans le but d'améliorer leurs pénibles conditions de travail: durée du travail de onze heures par jour et salaires très bas (aggravés encore par un système de retenue salariale pour divers prétextes). Ayant découvert cet appel, la réaction patronale est brutale et immédiate puisqu'elle consiste à licencier les sept meneuses, nous faisant au passage constater que, si le patronat suisse a une longue tradition de répression antisyndicale, l'état des droits de nos jours n'est pas franchement éloigné de celui de 1907…
C'est le point de départ de la grève des 62 cigarières dont les développements mettent en évidence la répartition des rôles à différents niveaux de la structure sociale. Citons, entre autres, la tentative de «médiation» d'un député socialiste qui conclut un accord avec le patron prévoyant la réintégration des licenciées en échange de la fin de la grève et de leur renonciation à s'organiser syndicalement (ce qu'elles refuseront évidemment), l'entière collaboration avec le patronat tant de la part du pasteur que des autorités politiques – les agents municipaux protégeant l'entrée des ouvrières non grévistes et le Conseil fédéral autorisant même la mise à disposition par l'armée de sous-officiers de l'école d'Yverdon pour «maintenir ordre[2]» – ou encore le refus de la crèche de l'entreprise – tenue par une cousine des patrons – de s'occuper des enfants des grévistes.

LONGUE LUTTE. Malgré la solidarité manifestée par les ouvriers des ateliers CFF voisins, la grève sera brisée par l'intervention de l'armée et les meneuses mises sur liste noire (après avoir été lourdement condamnées pour «troubles à la paix publique»). Mais la lutte se poursuit avec la création d'une coopérative ouvrière et l'appel au boycott des produits Vautier, ce qui contraindra les patrons à conclure une convention avec un syndicat modéré (la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation et du tabac – FSOA) qui va développer avec Vautier un partenariat social basé sur la paix sociale. Le rôle de Lucie Zingre ne sera jamais reconnu par la FSOA et elle décède dans l'oubli à l'âge de 34 ans. Le roman graphique lui est dédié, ce n'est que justice!

Fanny Vaucher et Éric Burnand, *La révolte des cigarières*, Antipodes, 2025. ■

[1] En complément à la bande dessinée, l'autrice et l'auteur consacrent à ce tract un article paru dans le numéro 41 des *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier: dans les usines, les ateliers, les ménages*, Éditions d'en bas, 2025.
[2] Réponse citée dans l'article de Claude Cantini «Grève des cigarières, répression et cigarette syndicale», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier n° 26: justice sociale, justice de classe?* Éditions d'en bas, 2010.

SUISSE . La droite veut parvenir à faire adopter le programme d'allègement budgétaire 2027 lors de la prochaine session parlementaire. Deux autres objets dangereux pour les salarié-e-s devraient être débattus.

Les attaques à venir

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR

En décembre dernier, le programme d'austérité fédéral a été traité par le Conseil des États qui a confirmé les coupes dans les prestations qui touchent des domaines essentiels des services publics. Les conditions de travail dans le secteur public sont attaquées et la population est précarisée pour permettre d'augmenter les budgets déjà démesurés de l'armée. Le choix politique de la majorité de droite est ici transparent et les arguments autour d'une prétendue nécessité budgétaire ne sont rien d'autre que de l'enfumage de bas étage. L'expérience a montré que les prévisions budgétaires sont systématiquement trop pessimistes et que des excédents sont régulièrement enregistrés. Cela n'a pas empêché le Conseil des États de tailler dans de nombreux domaines de la politique sociale et notamment de valider les coupes dans la formation et la recherche, en dépit des mobilisations dans les hautes écoles. L'association patronale economiesuisse considère quant à elle que le Conseil des États, en renonçant à quelques mesures, n'est pas allé assez loin et appelle le Conseil national à tailler encore davantage lorsqu'elle examinera le programme d'austérité. L'objectif affiché par la droite étant de parvenir à faire adopter ce programme encore durant la session de printemps.

DÉRÉGLEMENTER LA DURÉE DU TRAVAIL. Un autre objet sera examiné durant ces travaux parlementaires, l'initiative parlementaire Burkart (PLR), qui demande une révision de la Loi sur le travail (LTr) au nom du télétravail dans le sens d'un «assouplissement» des règles relatives à la limitation de la durée du travail. Comme nous y avons été habitué-e-s, les mots perdent leur sens et la souplesse devient en réalité synonyme de servitude. Il s'agit ici de permettre jusqu'à cinq heures de travail dominical sans autorisation pendant neuf dimanches par année. Il est également prévu d'augmenter l'amplitude maximale de la journée de travail de quatorze à dix-sept heures tout en réduisant la durée du repos quotidien à neuf heures (à la place de onze heures) pour le travail effectué hors de l'entreprise et en précisant que le repos peut être interrompu par «une prestation professionnelle de courte durée et fournie occasionnellement». En clair: des semaines et des journées de travail à rallonge et une disponibilité totale. Les personnes concernées par ces modifications seraient, dans un premier temps, celles qui travaillent partiellement hors entreprise et qui fixent elles-mêmes une «part significative» de leurs horaires de travail, ce qui pourrait représenter jusqu'à 1,5 million de personnes. Ajoutons que, dans le monde inversé de la droite, ces modifications sont justifiées, sans rire, par les besoins d'une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle!
En comparaison européenne, la Suisse a une des durées de travail les plus élevées. À l'heure actuelle déjà, plus du tiers (36%) des salarié-e-s suisses travaillent souvent durant leur temps libre pour répondre à des exigences professionnelles (contre 27% en Europe[1]). L'acceptation de l'initiative parlementaire Burkart ne serait rien d'autre qu'un accroissement de la servitude des travailleurs-euses dans leur sphère privée.

ET LE DIMANCHE! Pour compléter ces attaques contre les conditions de travail et de vie, un projet vise à permettre aux cantons d'autoriser le travail dominical dans le commerce jusqu'à 12 dimanches par an, contre 4 actuellement. Cette attaque vise tout d'abord le personnel actif dans le commerce de détail majoritairement féminin dont le quotidien est déjà marqué par les bas salaires et les mauvaises conditions de travail (stress, horaires irréguliers, pénibilité). Il va également de soi que cela entraînerait des répercussions directes sur plusieurs autres métiers (nettoyage, transports, logistiques, etc.) et accentuerait par ricochet la mise sous pression de l'ensemble des salarié-e-s.
Selon une étude mandatée par l'Alliance pour le dimanche (qui s'oppose à l'extension du travail dominical), 15,6% des salarié-e-s travaillent régulièrement le dimanche (17,3% des femmes et 14% des hommes[2]). Une augmentation du nombre de dimanches travaillés ne ferait qu'accroître les risques de troubles physiques et psychiques auxquels les travailleurs-euses sont confronté-e-s.
Les deux projets montrent clairement la vision de la société défendue par la droite qui tient à démanteler les mesures de protection – déjà insuffisantes – dont bénéficient les salarié-e-s pour les soumettre durant l'ensemble du temps disponible aux ordres des patrons. L'Union syndicale suisse a d'ores et déjà annoncé que ces modifications seraient combattues par référendum en cas d'acceptation par le Parlement fédéral. ■

[1] Seco, Conditions de travail et santé en Suisse et en Europe, 2023.
[2] https://www.alliance-dimanche.ch/

SAUVER LE SERVICE CIVIL

Le référendum contre les durcissements apportés à l'accès au service civil (dans l'objectif de réduire les admissions de 40%) dont une feuille de signatures était encartée dans le numéro de *Services Publics* du 28 novembre a abouti. Plus de 57 000 signatures valables ont été déposées par l'alliance référendaire le 15 janvier dernier, les votant-e-s se prononceront donc sur cette question. ■

PLAINTE CLIMATIQUE

C'est une grande première en Suisse: le tribunal cantonal de Zoug a déclaré recevable la plainte climatique déposée par quatre habitant-e-s de l'île indonésienne de Pari (qui disparaît lentement sous les eaux) contre le groupe cimentier suisse Holcim, ouvrant ainsi la voie à un examen sur le fond. Soutenu-e-s entre autre par l'EPER (Entraide protestante suisse), les plaignant-e-s exigent une indemnisation pour les dommages déjà causés sur l'île, une participation au financement de mesures de protection contre les inondations et une réduction rapide des émissions de CO_2. ■

GRÈVE À NEW YORK

Près de 15 000 infirmières-ers ont fait grève à New York dès le 12 janvier 2026 dans trois des principaux hôpitaux privés de la ville pour revendiquer notamment de meilleures prestations sociales et un renforcement des effectifs pour garantir la sécurité des patient-e-s. Il s'agit de la grève la plus importante dans ce secteur, dépassant celle de 2023 qui avait concerné 7000 infirmières-ers. ■

GROSSE FATIGUE

Le conseiller national UDC Gregor Rutz a déposé une motion parlementaire signée par 102 conseillers-ères nationaux-ales demandant que la session d'hiver finisse plus tôt car, comme il l'indique à la RTS: «La période de l'Avent est un moment particulièrement précieux pour de nombreuses familles.» Il pourrait y songer au moment de voter pour que les magasins puissent ouvrir leurs portes plus souvent le dimanche au détriment de la vie de famille des vendeurs-euses… ■

Carton Rouge

À Pierre-Alain Schnegg. Le conseiller d'État UDC du canton de Berne a annoncé en octobre dernier que les hébergements d'urgence du canton ne seraient plus ouverts aux personnes sans autorisation de séjour, le personnel étant chargé de procéder aux vérifications et de renvoyer les concerné-e-s dans le froid pour qu'ils-elles dorment dans la rue. Le collectif biennois Un toit für alle a lancé une pétition pour s'opposer à cette décision inhumaine et contraire à la dignité humaine élémentaire, signez-la sur: https://www.untoitfueralle.ch/ ■

VENEZUELA . Nous publions ici des informations datées du 10 janvier de syndicalistes du Venezuela qui, avant l'intervention militaire étatsunienne, avaient prévu d'organiser une grande manifestation le 15 janvier [1].

Des syndicalistes nous parlent

COMITÉ NATIONAL DE CONFLIT DES TRAVAILLEURS-EUSES EN LUTTE
KEYSTONE . PHOTO

En premier lieu, pour que les choses soient dites clairement, même si ce point est évident pour vous et pour nous: nous condamnons totalement l'intervention militaire étatsunienne.
Avant le 3 janvier, il y avait déjà eu 22 interventions armées des États-Unis envers le Venezuela. Le 3 janvier, aucune des trois forces militaires de l'État vénézuélien (aérienne, terrestre, maritime) n'a réagi. En tout, 150 avions US ont survolé la capitale, 15 hélicoptères US s'y sont posés, sans riposte. Cela laisse place à des interrogations… Depuis des années, le gouvernement nous racontait que la Russie nous protégerait en cas d'attaque impérialiste US! Le constat est que le régime est toujours en place, la répression et les restrictions aux libertés, aussi; cela s'est même renforcé depuis le 3 janvier. Un nouveau décret a été publié, motivé par l'état d'urgence.

PÉTROLE. Le président des États-Unis se positionne en gendarme du monde. On sait bien que ce qui l'intéresse au Venezuela, ce n'est pas la démocratie, mais le pétrole! Il faut comprendre une chose essentielle: même sous Chávez, et bien sûr aussi après Chávez, l'impérialisme US n'a jamais disparu de notre pays, les multinationales ont toujours été présentes au Venezuela. Chevron en est la figure de proue. Lorsque les syndicalistes du secteur pétrolier dénonçaient les cadeaux pétroliers faits à Cuba, à l'Iran, à la Russie ou à la Chine, ils-elles étaient taxé-e-s de suppôts de l'impérialisme! Pour être en règle avec la Constitution, dans chaque contrat pétrolier, il y a une entreprise vénézuélienne, mais toujours minoritaire, sous la coupe d'une multinationale. Les États russes et chinois ont beaucoup investi au Venezuela. Nous sommes aujourd'hui au milieu de la lutte et des accords entre les impérialistes étatsunien, russe et chinois!
Sous couvert d'anti-impérialisme, le groupe dirigeant qui était au gouvernement, et qui y est toujours, est devenu pro-impérialiste. L'absence de riposte à l'intervention militaire du 3 janvier et la poursuite du gouvernement via celle qui était vice-présidente montrent l'accord tacite avec les États-Unis.
C'est sûr que certaines personnes dans le pays espéraient une intervention extérieure de ce type pour que soient rétablies les libertés. Ce n'est pas notre position, ce n'est pas l'intérêt de la classe ouvrière. Comme dit précédemment, ce n'est pas du tout l'objectif de l'intervention US et ce n'est pas, non plus, ce que veut faire le gouvernement validé par les États-Unis. Par ailleurs, on ne peut pas accepter le principe même d'une intervention militaire impérialiste.

REVENDICATIONS OUVRIÈRES. En tant que travailleurs, travailleuses, syndicalistes, quelles sont nos priorités? On doit continuer la lutte pour la démocratie, pour la libération de tou-te-s les prisonniers-ères politiques, pour les droits des travailleurs et travailleuses, et pour le respect du droit à l'autodétermination des peuples, dont le nôtre.
Il faut donner quelques éléments concrets aux camarades d'autres pays pour qu'ils et elles comprennent bien notre situation, la situation de la classe ouvrière vénézuélienne, dans la suite de ce que nous avons pu déjà exprimer lors de la rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes, en novembre 2025:

- En 2018, il y a eu des mesures austéritaires très fortes, sous le nom de «Programme de récupération, croissance et prospérité économique». Cela s'est traduit par une interdiction des augmentations de salaire, alors que les prix ont été libérés.
- Le salaire officiel est de moins d'un dollar par mois! C'est le coût de 2 litres d'essence. Il y a des primes, en général comprises entre 120 et 150 dollars. Il n'y a pas eu d'augmentation de salaire depuis des années.
- Dans le secteur pétrolier, depuis quatre ans, la convention collective n'a pas été revue; c'est une des exigences des multinationales qui est ainsi satisfaite.
- On a gagné beaucoup de dossiers juridiques: pour le paiement de salaires non payés, à la suite de licenciements injustifiés, pour exiger des réintégrations, etc. Mais les entreprises publiques ne respectent pas ces décisions et le gouvernement a laissé faire. Depuis le 3 janvier, on a l'impression que des consignes ont été données pour que les décisions mêmes soient contraires aux demandes légitimes des travailleurs et travailleuses.
- Rien que dans le secteur du pétrole, 120 travailleurs-euses sont en prison, sans même aucun acte d'accusation; la répression antisyndicale, anti-ouvrière est très forte: le décret de situation d'urgence légalise les arrestations extrajudiciaires. Les contrôles, par exemple, sur le contenu des téléphones personnels, se multiplient. L'armée accentue la pression dans les entreprises.

Plus que jamais, notre tâche est d'unifier la classe ouvrière, sur la base de ses revendications et de l'exigence de ses droits. Si la «grande mobilisation nationale du 15 janvier» [a été] suspendue, il y aura toutefois des actions dans les prochains jours, les prochaines semaines. Le soutien du syndicalisme international sera important pour nous.
L'internationalisme est aussi important vis-à-vis des millions de Vénézuéliens et Vénézuéliennes en exil. Les illusions sur l'intervention étatsunienne, «l'aide» des multinationales, doivent être combattues. La loi prévoit un contrôle ouvrier dans les entreprises, un contrôle populaire des comptes publics. Mais cela n'existe pas. C'est aussi sur ce genre de choses que nous devons mettre l'accent, pour montrer que l'issue à la pauvreté, à la répression, etc., que nous vivons depuis des années, n'est pas dans le capitalisme des multinationales ou les interventions impérialistes.
On doit continuer les discussions avec nos collègues, nos voisins et voisines, faire en sorte que le plus grand nombre partage nos positions: défense des revendications ouvrières, libération des prisonniers et prisonnières politiques, respect des libertés, dénonciation des impérialismes! ■

[1] Article initialement publié par le site du Réseau syndical international de solidarité et de luttes (on y trouve également l'appel à manifester le 15 janvier, daté du 17 décembre): https://laboursolidarity.org/fr/n/3745/des-syndicalistes-venezueliens-nous-parlent. Adaptations de la rédaction.

IRAN

«AZADI! AZADI!» (LIBERTÉ! LIBERTÉ!)

PAOLO GILARDI . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE

C'est par «un massacre à huis clos [1]» sans regard extérieur – internet a été coupé – que le pouvoir iranien semble avoir repris le contrôle de la situation après deux semaines de contestation massive dans 111 villes et villages des 31 provinces du pays. Mais cela ne sonne pourtant pas le glas de la révolte…

«CE SOIR, C'EST LA GUERRE». «Si les jeunes ne pensent pas comme ils devraient […] ne les laissez pas sortir. S'ils prennent une balle, ne venez pas vous plaindre. Ce soir, c'est la guerre». C'est ainsi que le porte-parole de Khamenei s'adressait au peuple le 8 janvier.
Deux semaines plus tard, les morts se comptent par milliers et les pasdaran font régner la terreur. Depuis Téhéran, une infirmière écrit: «Dans mon hôpital, on ne sait plus que faire des blessés, nous n'avons plus de place pour les accueillir» (*Human rights activist in Iran* [2]). À Karaj, ville proche de la capitale, «les forces de sécurité auraient même encerclé les hôpitaux, emmené les blessé-e-s […] et tiré sur des manifestant-e-s blessé-e-s incapables de se déplacer [3]». Puisque «c'est la guerre», la barbarie n'a pas de limites. Elle s'accompagne d'une propagande qui – vociférations de Trump à l'appui – présente la révolte comme une conspiration extérieure, de la même manière que le faisait le shah en 1979, avant d'être renversé par le soulèvement de février.

SOUS LES CENDRES, LA RÉVOLTE. L'analogie est pertinente. Comme alors, la révolte a des racines profondes dans la société iranienne. La chute des prix du pétrole (20% du PIB pour la production directe, mais presque 80% avec les activités annexes) et une inflation galopante – le rial a perdu, en 2025, 75% de sa valeur – font des ravages dans ce pays dont un-e habitant-e sur quatre vit avec moins de 7 dollars par jour.
Après la révolte de 2022, le régime avait pu garantir un certain calme grâce à des programmes destinés à relancer la consommation interne. En 2024 déjà, avec la chute du cours du brut, il y a mis fin.
À l'insatisfaction des couches populaires vient ainsi s'ajouter celle du bazar, victime du mix inflation-austérité, qui prive à son tour les mollahs de son soutien.
Dès lors, même si les temps restent à définir, la chute du régime est programmée car, sous les cendres, la révolte couve toujours.

SAUT DANS LE PASSÉ? La presse ne cesse de promouvoir une option, celle souhaitée par Washington et Tel-Aviv: confier la transition à Reza Pahlavi, le fils du shah Mohammad Reza Pahlavi, renversé en 1979. Cet homme de 65 ans s'est déclaré «prêt à accepter ses responsabilités […] en tant que roi légal d'Iran» et soutient les forces armées et «la base des gardiens de la révolution [4]». Mais la «légalité» de roi d'Iran qu'il revendique trouve naissance dans le coup d'État perpétré en 1953 par son père, avec le soutien des services secrets anglais et des États-Unis, contre Mohammad Mossadegh – «coupable» d'avoir nationalisé le pétrole.

C'est également avec le soutien des services de Sa Majesté et de la CIA que le shah a créé la Savak, redoutable police politique – dont des agents étaient formés à la Haute école d'études internationales, à Genève – que la dictature religieuse a intégrée à son appareil répressif.

Avec son fils, c'est un saut dans le passé qu'on propose à l'Iran. Plus de la moitié de la population n'a pas connu le régime des Pahlavi: il est donc important de rappeler que la révolution de 1979 ne fut en aucun cas celle de «l'obscurantisme contre un monarque éclairé», mais celle d'un peuple qui, comme aujourd'hui, criait, et pour cause, «Azadi! Azadi!» ■

[1] *Mediapart*, 14 janvier 2026.
[2] https://www.hra-iran.org/
[3] *Mediapart, op. cit.*
[4] *Euronews*, 11 janvier 2026.